



**CONVENTION SUR
ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: Générale

PNUE/CMS/Recommandation 9.4

Français
Original: Anglais

NOMENCLATURE STANDARDISÉE POUR LES ANNEXES DE LA CMS

Adoptée par la Conférence des Parties à sa neuvième session (Rome, 1-5 décembre 2008)

Rappelant que dans la Recommandation 6.1 (Le Cap, 1999), la Conférence des Parties de la CMS a adopté les références normalisées pour être reconnus et utilisés comme les bases sur lesquelles les annexes de la CMS et tout leur amendement, doivent être préparés;

Notant que la nomenclature biologique est dynamique;

Reconnaissant que la 14^{ème} session de la Conférence des Parties de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (La Haye, Juin 2007) a noté que, dans le but de renforcer l'effort mondial visant à satisfaire l'objectif du Sommet Mondial sur le Développement Durable de réduire sensiblement le taux de perte de biodiversité d'ici à 2010, il serait judicieux d'essayer d'assurer une plus grande harmonisation entre accords multilatéraux sur l'environnement relative à la diversité biologique dans le domaine de la taxonomie et la nomenclature, compte tenu du fait que les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la diversité biologique fonctionnent sur la base d'une certaine stabilité dans l'emploi des noms, notamment parce que l'application de la législation qui se sert de ces noms n'est souvent pas facile à changer;

Notant également que l'harmonisation est rendue d'autant plus évidente par le fait que parmi les 110 Parties à la CMS, seulement 4 ne sont pas également membres de la CITES;

Notant également que cet objectif a été approuvé lors de la 2^{ème} réunion des Présidents des Organes Scientifiques Consultatifs des Conventions Relatives à la Biodiversité (CSAB, Bonn, mai 2008) et noté par la 6^{ème} réunion du Groupe de Liaison des Conventions Relatives à la Biodiversité (Bonn, mai 2008), et a ainsi été inclus dans la Liste des Activités Conjointes de la CITES/CMS adoptée par la 34^{ème} réunion du Comité Permanent de la CMS;

Prenant note des Recommandations de la 15^{ème} réunion du Conseil Scientifique de la CMS (Rome, 27-28 novembre 2008) concernant la révision de la nomenclature de référence pour des espèces de mammifères terrestres et aquatiques, inscrites dans les Annexes de la CMS; et

Notant que le Programme 1 de l'Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels (ACAP) tient compte des plus récentes informations taxonomiques sur les espèces d'albatros et de grands pétrels;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Adopte* Perrin W.F., Wursig B et Thewissen J.G.M (Editors), (2008), encyclopédie des mammifères marins, deuxième édition, Presse académique en tant que nomenclature de référence standardisée pour les mammifères marins comme recommandé par la 15^{ième} réunion du Conseil scientifique;
2. *Adopte* Wilson, D. E. & Reeder, D. M. (ed.) (2005): mammifères du monde. Une référence taxonomique et géographique. Troisième édition, Presse Universitaire John Hopkins comme nomenclature de référence standardisée pour les mammifères terrestres, comme recommandé par la 14^{ième} réunion du Conseil scientifique;
3. *Prie* le Conseil scientifique de considérer les implications de l'adoption de Dickinson, E.C. (ed.)(2003): La liste de contrôle complète de Howard et Moore des oiseaux du monde. 3^{ième} édition révisée et élargie. London (Christopher Helm) avec les corrigenda 4 de l'auteur (02.06.2005) par rapport à l'édition 3 de Howard & Moore (2003), en tant que nomenclature de référence standardisée de la Convention pour les oiseaux à sa 16^{ième} réunion et de faire rapport à la 10^{ième} réunion de la Conférence des Parties;
4. *Prie également* le Conseil scientifique de considérer les implications de l'adoption de la liste taxonomique approuvée pour l'inclusion sur l'Annexe I de l'ACAP en tant que nomenclature de référence standardisée pour les albatros et les grands pétrels, et de considérer d'autres accords pertinents de la CMS dans le processus de l'harmonisation des références taxonomiques et de nomenclature;
5. *Prie également* le Secrétariat de soulever, à la prochaine réunion des présidents des organes scientifiques consultatifs des conventions associées à la biodiversité (CSAB), la faisabilité d'établir un comité de nomenclature et de taxonomie qui pourrait se réunir périodiquement afin d'examiner la littérature technique pertinente afin de travailler vers l'harmonisation de la nomenclature des espèces utilisée par les conventions associées à la biodiversité; et
6. *Prie* le Secrétariat de transmettre cette Résolution au Secrétariat de la CITES afin d'être considéré par les organes scientifiques de cette Convention.